

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

BULLES ET BILLES – DSP CRECHES

La Commune et le délégataire sont liés par un contrat d'une durée de 5 ans, du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2026.

Le délégataire a en gestion les 3 crèches ou Multi-Accueils Collectifs : l'arbre de vie, les boucanous et les frimousses.

1. GENERALITES COMMUNES AUX 3 CRECHES

Le ratio d'adulte par enfant est de 1 pour 6, ratio confortable car au-delà du taux règlementaire (1 pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 pour 8 qui marchent soit une moyenne de 1 pour 6,5 enfants).

La coordinatrice de santé (infirmière puéricultrice) assure la supervision des directrices des crèches et plus particulièrement de l'Arbre de Vie et des Boucanous. Elle effectue également les visites d'admission ; le suivi général des enfants ; la mise en place des PAI, des protocoles COVID, des protocoles d'urgence, des protocoles d'évacuation ; le suivi des pharmacies ; la prévention et l'observation des enfants ; les RDV avec les parents en cas de difficultés ; la relation avec Garig ; les remplacements sur les postes direction.

Des intervenants ponctuels tout au long de l'année permettent une cohérence pédagogique sur l'ensemble des 3 crèches : la référente santé et inclusion conformément au décret du 21 septembre 2021 ; le coordinateur petite enfance ; la psychologue ; le médecin de la crèche.

Le plan de formation 2022 comporte 6 formations dont l'observation des enfants, la continuité de soins, la pédagogie piklérienne, la socialisation et le développement des attitudes professionnelles.

Bulles et Billes continue à mettre en place une approche piklérienne qui consiste à laisser l'enfant libre de ses expérimentations, sous la surveillance des adultes et selon certains moments de la journée. Ainsi, plusieurs jeux sont disposés de façon réfléchiée dans les sections et toujours au même endroit afin que l'enfant ait des repères. Lors des « jeux libres », l'adulte, au-delà de surveiller, rassure et sécurise l'enfant lors de son expérimentation. L'enfant apprend en découvrant à son rythme et selon ses envies.

L'enfant, tout au long de sa journée, est donc accompagné par les professionnelles qui verbalisent et accompagnent par les gestes les découvertes et apprentissages de l'enfant afin de le sécuriser et l'encourager.

Un travail de fond est toujours réalisé autour de la posture professionnelle de la référente afin de réaliser une augmentation du niveau de qualité rendue à l'enfant et aux familles : améliorer les transmissions aux familles, renforcer la référence auprès de l'enfant par l'aménagement des espaces, etc.

De manière générale, sur l'ensemble des sections, une réflexion de fond est menée en continue tout au long de l'année afin que les espaces et la pédagogie soient toujours en adéquation avec les observations des professionnelles et les besoins des enfants.

Les enfants porteurs d'un handicap et/ou de maladies chroniques sont accueillis sur la crèche selon un Protocole d'Accueil Individualisé qui définit clairement les soins à apporter et les mesures d'urgence. Certains de ces accueils nécessitant une prise en charge particulière, une équipe pluridisciplinaire de la structure travaille en collaboration afin de répondre aux besoins spécifiques de ces enfants.

Le délégué œuvre également pour assurer un soutien à la parentalité et les démarches écoresponsables au sein des structures.

2. L'ARBRE DE VIE

L'agrément de la crèche est de 43 enfants équivalent temps plein. Elle est ouverte de 7h30 à 18h30. La capacité théorique annuelle a été de 107 371h00 et 85 enfants ont été inscrits.

Conformément aux directives de la CNAF, la condition minimum de remplissage fixée à 70% de l'agrément a été respectée. En effet, le taux d'occupation annuel en heures réalisées a été de 80,51 % et en heures facturées de 85,90 % .

Le taux d'occupation est constant par rapport à 2021.

La majorité des contrats concernent des temps pleins : 62% pour 5 jours d'accueil, 13% pour 4 jours d'accueil et 14% pour 3 jours.

Un effectif de 19,5 encadrants est affecté à la crèche.

Les réunions pédagogiques avec les familles ont pu reprendre après un arrêt de 2 années du à la COVID. Elles se sont déroulées sur le mois de novembre et ont permis aux équipes et familles d'échanger en face à face, dans un contexte convivial, sur les modalités de fonctionnement de la crèche, les projets, etc.

➤ Compte de résultat 2022

Les charges = 785 805,78€ dont 660 043,02€ de charges de personnel.

Les recettes = 792 797,48 € dont 212 224,03€ de participation familiale, 182 738€ de compensation de la mairie* et 346 777,19€ de PSU.

→ soit un résultat excédentaire de 6 991,70€.

A noter : la part de la Mairie est minimisée grâce au versement de la subvention du CD13 de 9 460,00€.

3. Les Boucanous.

L'agrément de la crèche est de 35 enfants équivalent temps plein. Elle est ouverte de 8h00 à 19h00. La capacité théorique annuelle a été de 87 395h00 et 70 enfants ont été inscrits.

La crèche est divisée en 4 sections : 2 sections de 5 et 6 bébés, 1 section de 13 moyens et 1 section de 16 grands.

Conformément aux directives de la CNAF, la condition minimum de remplissage fixée à 70% de l'agrément a été respectée. En effet, le taux d'occupation annuel en heures réalisées a été de 79,29 % et en heures facturées de 84,50 %.

La majorité des contrats concernent des temps pleins : 53% pour 5 jours d'accueil, 30% pour 4 jours d'accueil et 10% pour 3 jours.

Un effectif de 17,5 encadrants est affecté à la crèche.

La crèche des boucanous a également mis en place les réunions de rentrée avec les familles.

➤ Compte de résultat 2022

Les charges = 583 415.67€ dont 476 795.60€ de charges de personnel

Les recettes = 591 001,31 € dont 172 030.28€ de participation familiale, 126 002.00€ de compensation de la mairie* et 275 711.02€ de PSU.

→ soit un résultat excédentaire de 7 585.64€.

A noter : la part de la Mairie est minimisée grâce au versement de la subvention du CD13 de 7 770,00€.

4. Les frimousses.

L'agrément de la crèche est de 20 enfants équivalent temps plein. Elle est ouverte de 7h45 à 18h45. La capacité théorique annuelle a été de 50 160h00 et 38 enfants ont été inscrits. La crèche a été divisée en 3 sections de janvier à août 2022, puis en 2 sections de septembre à décembre 2022.

Conformément aux directives de la CNAF, la condition minimum de remplissage fixée à 70% de l'agrément a été respectée. En effet, le taux d'occupation annuel en heures réalisées a été de 78,43 % et en heures facturées de 83,55 %.

La majorité des contrats concernent des temps pleins : 63% pour 5 jours d'accueil, 28% pour 4 jours d'accueil et 14% pour 3 jours.

Un effectif de 10 encadrants est affecté à la crèche.

Le principal projet a porté sur la référence « adulte », les repères et les rituels de vie pour assurer un cadre sécurisant aux enfants.

➤ Compte de résultat 2022

Les charges = 371 778,16€ dont 309 137,74€ de charges de personnel.

Les recettes = 380 529 ,81 € dont 72 158.16€ de participation familiale, 111 260.00€ de compensation de la mairie* et 179 279.70€ de PSU.

→ soit un résultat excédentaire de 8 751,65€.

A noter : la part de la Mairie est minimisée grâce au versement de la subvention du CD13 de 4 400,00€.